

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026

Et
Publication ou notification du :
10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.

Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmeline, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-072 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE D'ARGENTRE DU PLESSIS PAR DES CENTRES DE LOISIRS EXTERIEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu les projets de convention de participation financière entre la commune d'Argentré du Plessis et les représentants des centres de loisirs sis à Domalain, Le Pertre, Torcé, Saint Germain du Pinel.

Planet Jeunes est une association locale qui assure la gestion et les activités d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) permettant l'accueil des enfants de la commune d'Argentré du Plessis durant les mercredis et les vacances scolaires. Au mois de juin 2026, les représentants légaux de la structure ont indiqué que l'association cessait soudainement son activité à compter du 1^{er} juillet 2026.

Aucun dispositif de remplacement ne pouvant immédiatement être mis en place sur le territoire communal, plusieurs centres de loisirs voisins ont accepté les inscriptions d'enfants argentréens durant cette période transitoire, afin de permettre aux familles de bénéficier d'un accueil de leurs enfants hors temps scolaire.

Cette organisation entraîne pour les centres de loisirs des frais de fonctionnement auxquels participent les communes de résidence des enfants accueillis. Les conventions de participation des centres de loisirs localisés à Torcé, Domalain, Le Pertre et St Germain ont fixé la participation financière de la commune d'Argentré du Plessis comme suit :

- ALSH Les Tiloumalins situé à Domalain : 15,77 € par journée/enfant
- ALSH Sivom Le Pertre/Saint Cyr : 13 € par journée/enfant
- ALSH Au Royaume des Mômes, situé à Torcé : 15 € par journée/enfant
- ALSH L'Ile aux aventures, situé à St Germain du Pinel : 12,50 € par journée/enfant

Pour justifier du montant total de la participation de la commune de résidence, chaque structure s'engage à adresser à la commune d'Argentré du Plessis un état récapitulatif des journées de présence effectivement réalisées.

*Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres*

- APPROUVE les termes des conventions de participation financière telles que jointes en annexe entre la commune d'Argentré du Plessis et les centres de loisirs sis à Domalain, Le Pertre, Torcé, Saint Germain du Pinel ;
- AUTORISE Madame le Maire à les signer ainsi que tout document (dont avenant) nécessaire à son exécution ou relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY